

---

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## COVID-19 – IDEA et LME accompagnent et soutiennent les porteurs de projets et les entreprises du Cœur du Hainaut

**Dans ce contexte de crise inédite, IDEA et sa filiale LME souhaitent plus que jamais être aux côtés des entreprises du Cœur du Hainaut et pour ce faire veillent à les accompagner au mieux à travers divers dispositifs ou mesure telle que la prolongation gratuite des options d'achat de terrain pour une période de 3 mois.**

Ces mesures s'inscrivent dans une dynamique globale de soutien initiée par IDEA et sa filiale La Maison de l'Entreprise (LME) dès le début de la crise ayant déjà permis la mise en place de mesures d'accompagnement personnalisées par nos business developpers destinées à guider, informer, accompagner au mieux les entreprises, quelle que soit leur taille, à traverser cette période difficile. **Plus de 250 entreprises ont d'ores et déjà pu bénéficier d'un accompagnement spécifique par les business developpers d'IDEA et LME.** Cet accompagnement peut être multi-facette et porter sur un accompagnement financier, un accompagnement à la réorientation du business model suite à la crise COVID-19 ou bien encore un passage en revue des mesures spécifiques COVID-19 mises en œuvre pour dégager les opportunités correspondant à chaque entreprise et les accompagner dans leurs démarches de demande d'intervention, une information et/ou accompagnement aux incitants publics, etc.

Un important travail de sensibilisation a été réalisé en matière d'animation économique via le site [www.info-pme.be](http://www.info-pme.be) ou bien encore les réseaux sociaux afin de mettre à disposition des entreprises des outils compilant toutes les mesures spécifiques mises en place pour les entreprises dans le cadre de la crise COVID-19 et la création d'une adresse mail spécifique [covid.coeurduhainaut@info-pme.be](mailto:covid.coeurduhainaut@info-pme.be).

Par ailleurs, ce 29 avril 2020, **le Conseil d'Administration a adopté une mesure de soutien aux porteurs de projets** ayant une option d'achat d'un terrain en cours au sein d'une zone d'activité économique gérée par l'Intercommunale IDEA. **Les entreprises disposeront d'une prolongation de la période d'option échue de 3 mois, sans paiement de redevance** et ce, en dérogation du règlement général d'option d'achat en vigueur.

A ce jour, une trentaine de dossiers de demande d'option d'achat sont ouverts auprès du Service Infrastructures Économiques d'IDEA. L'option d'achat est accordée par le Conseil d'Administration pour des périodes de 3 ou 6 mois permettant aux porteurs de projets d'effectuer les démarches pour que ceux-ci puissent être concrétisés. La première période d'une option est gratuite, tandis que les renouvellements sont payants ; ce paiement vient en déduction de l'achat du terrain lors de la signature d'un acte authentique.

Bien que le Gouvernement Fédéral ait pris des mesures visant la poursuite des activités économiques, entre autres par le télétravail et la distanciation sociale, certaines activités liées à la concrétisation d'un projet ont été ralenties suite notamment à la suspension des délais d'enquêtes publiques, etc.

**A travers ces différents dispositifs, IDEA et LME entendent assurer pleinement leurs missions essentielles en terme d'accompagnement et de soutien des entreprises du Cœur du Hainaut.**